

Règlement du Concours de dessin du 1^{er} juillet au 15 juillet

1. Organisation du Concours

Le concours de dessin est organisé par la médiathèque de Saint-Aubin-Sur-mer et est ouvert aux enfants de deux catégories d'âge : 6-8 ans et + de 8 ans.

2. Catégories d'Âge

- Catégorie 1 : Enfants âgés de 6 à 8 ans
- Catégorie 2 : Enfants âgés de plus de 8ans

3. Thème du Concours

Le thème du concours est « Dessine -moi une sirène dans un aquarium » Les participants doivent créer un dessin en relation avec ce thème.

4. Conditions de Participation

- La participation est gratuite.
- Chaque enfant peut soumettre un seul dessin.
- Les dessins doivent être réalisés individuellement, sans aide extérieure.

5. Format et Support des Œuvres

- Les dessins peuvent être réalisés sur une feuille de format A4 ou A3.
- Les participants peuvent utiliser des crayons de couleur, des feutres, des pastels, de la peinture ou tout autre matériel de dessin.

6. Modalités de Soumission

- Les dessins doivent être envoyés ou déposés avant le 16 juillet à l'adresse suivante : Médiathèque de Saint-Aubin-sur-mer, 12 rue du Maréchal Joffre, 14750 Saint-Aubin-Sur-Mer.
- Chaque dessin doit être accompagné d'une fiche d'inscription comprenant :
 - Nom et prénom de l'enfant
 - Âge
 - Adresse postale
 - Numéro de téléphone des parents ou du tuteur légal
 - Adresse email

7. Critères de Sélection

Les dessins seront évalués selon les critères suivants :

- Créativité et originalité
- Respect du thème
- Qualité artistique

8. Jury

Le jury sera composé de 5 membres, incluant l'auteure Laura Collins, des bénévoles et la médiathécaire.

9. Récompenses

- Les deux premiers gagnants de chaque catégorie d'âge recevront des prix.
- Tous les participants recevront un certificat de participation.

10. Annonce des Résultats

Les résultats seront annoncés le 19 juillet sur le site internet de la médiathèque

et lors d'une cérémonie de remise des prix qui se tiendra à la médiathèque en présence de l'auteure le 18 juillet à 18 h 00.

11. Droits d'Auteur et Utilisation des Œuvres

- Les participants cèdent les droits d'utilisation de leurs dessins à la médiathèque pour des fins de promotion et de communication.
- Les œuvres ne seront pas retournées aux participants.

12. Acceptation du Règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

13. Responsabilité

La médiathèque ne pourra être tenu responsable en cas de perte, de vol ou de dégradation des œuvres durant la manipulation.

Pour toute question, veuillez contacter la médiathèque à mediatheque@saintaubinsurmer.fr

14. Protection des Données

Les informations recueillies dans le cadre du concours sont nécessaires pour la gestion des participations. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins et seront détruites à la fin du concours.

La médiathèque de Saint-Aubin-Sur-Mer

Le 26/06/2024